

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi 09 octobre à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alleré s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET.

Date de convocation : 04 octobre 2017

Présents : Mmes Régine LACHEVRE, Sandrine ZERCHER, Aya KOFFI, Marie-Noëlle PILLON, Marie-Odile ROUX

Mrs Jean-François CRETET, Patrick RENAULT, Jean BOURIT, Jérôme PEINTRE, Yves BERTAUX, Frédéric LE ROCH, Thomas MADRANGE, Sylvain AUGERAUD

Absents excusés : Steve CHAIGNON, Marion BOURSIER est arrivée à 19h

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	12 jusqu'à 19h puis 13
Votants	13 jusqu'à 19h puis 14

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Ordre du Jour (modifié par l'ajout et le retrait de certaines délibérations avec l'accord du conseil):

Délibérations :

- Décision Modificative n°1 au BP 2017 de la Commune
- Attribution de subventions à des associations
- Soutien à un voyage scolaire
- Secours à personne Logement d'urgence

Questions diverses

Approbation du dernier Compte Rendu :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 août 2017 est adopté par 13 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

Décision modificative n° 1 au BP 2017 de la Commune

Le maire propose au Conseil Municipal la décision modificative au budget de la Commune afin d'équilibrer les crédits :

Fonctionnement :

6419	- 6 500	6218	+ 15 500
74121	- 9 000		

Investissement :

21318-OP 208	- 14 000	2116	+ 14 000
---------------------	----------	-------------	----------

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 13 voix pour aucune voix contre et aucune abstention.

- Accepte la décision modificative n°1 au BP 2017 de la Commune.

Attribution de subventions à des associations

Le maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer de nouvelles subventions à deux associations :

- France Adot : 100 €
Après en avoir délibéré le conseil municipal par 13 voix pour aucune voix contre et aucune abstention.
- Accepte cette proposition, les crédits étant prévus au budget.
- Lucide : 50 €
Après en avoir délibéré le conseil municipal par 11 voix pour 1 voix contre et 1 abstention.
- Accepte cette proposition, les crédits étant prévus au budget.

Soutien à un voyage scolaire

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'aide formulée par l'école de la roulière pour un voyage scolaire qui se déroulera du 15 au 19 janvier prochain et concernant 69 enfants.

L'association des parents d'élèves y contribue pour 3000 €, 150 € par enfant restent à la charge des familles. Aussi il est proposé au Conseil Municipal de donner une participation de 30 € par enfant, soit un total de 2070 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention,

- Accepte de participer pour financer le voyage scolaire à hauteur de 30 € par enfants.

Secours à personne Logement d'urgence

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation de péril dans laquelle se trouve une famille de la Commune. Le logement présente de graves dégradations qui amènent la Mairie à s'intéresser à leur situation. La Commune a obligation d'agir pour la mise en sécurité de ces personnes. Un groupe de travail constitué de représentants de la Mairie, de travailleurs sociaux et de représentants du CIAS est chargé de coordonner le projet.

Un hébergement du type Mobile Home pourrait être envisagé pour loger la famille sur sa propriété le temps des travaux. Pour une éventuelle acquisition, le Maire propose au Conseil d'affecter le cas échéant la somme de 5000 €.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal par 14 voix pour aucune voix contre et aucune abstention,

- Accepte de participer financièrement à la mise en œuvre de cette aide d'urgence et d'affecter 5000 € à cette opération.

Questions diverses :

- Monsieur Patrick RENAULT annonce au Conseil Municipal sa démission de son poste d'Adjoint et de conseiller municipal à la fin des travaux de l'école - Le Maire salue son investissement pour la Commune et son travail autour de l'organisation et du suivi des travaux.
- Le Lions Club de marans a offert à la Commune une « Boîte à Livres » qui a été installée près de l'école. Les habitants feront vivre cette boîte.
- La Chambre de commerce propose pour la somme globale de 220 € la réalisation de panneaux qui indiqueront la tenue du marché hebdomadaire. Ils seront installés aux entrées du village.
- La date du spectacle de Noël est fixée au vendredi 1^{er} décembre – Un spectacle a été programmé pour un cachet de 685 €.
- Madame aurore Arnault a prolongé son congé maternité par un congé parental de 6 mois.
- Madame Joy ESTIOT-SAUREAU verra son contrat d'Animatrice à l'ALSH se terminer le 1^{er} novembre prochain.
- L'école s'étant agrandie, le ménage est une tâche bien conséquente, considérant que le personnel en poste ne peut l'approfondir trois devis seront sollicités auprès d'une entreprise de nettoyage.
- Considérant qu'il y a 20 enfants inscrits au Centre de Loisirs le Mercredi, la CAF nous autorise à maintenir ce créneau.
- L'entreprise en charge de revoir l'organisation du cimetière a bien avancé. Les plans sont faits et des panneaux seront prochainement installés au pied des concessions qui semblent abandonnées.

La séance est levée à 20h10